



Information sur les prescriptions par ATU du Mnesis (Idebenone)

Lors de notre rencontre du 2 décembre avec l'**ANSM**, l'Agence Nationale de Santé et du Médicament, celle-ci nous a assurés que **la prescription de Mnesis par ATU (Autorisation temporaire d'Utilisation), est possible pour un temps indéterminé, soit en renouvellement soit en initiation de traitement.**

Un communiqué officiel de l'ANSM nous parviendra d'ici une semaine.

Le 6 décembre 2015

Pour l'AFAF

Juliette Dieusaert, présidente AFAF

03.23.58.61.65 / www.afaf.asso.fr/contact@afaf.asso.fr